## Parc national du Mercantour

# Objectif 02: Protéger l'image du parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur

[...]

### Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif II

[...]

• <u>Action contractuelle 5: Encourager les certifications pour les activités s'exerçant dans le</u> cœur

Les démarches de certification qui seront soutenues concernent en priorité les activités forestières (PEFC, FSC, ISO14001) agricoles (label AB, démarches HVE et HVN) et touristiques (marque « parc national du Mercantour »).

#### Rôles de l'établissement public du parc

- · apporte conseil et aide technique
- · promeut des démarches exemplaires

#### Contributions attendues des communes adhérentes

· promeuvent et favorisent ces démarches

#### Principaux autres partenaires à associer

ONF, chambres consulaires, organismes certificateurs, FIBOIS

L'action contractuelle 5 s'applique à tout le coeur du parc.

 $[\ldots]$ 

Page 36 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2541

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 09:19